

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 novembre 2013

L'an deux mil treize, le dix neuf du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis DESBORDES, Maire.

Présents : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mme Françoise WILLAUER. Mme Marie-Thérèse MICHAUD, Mme Elisabeth LYONNAIS, Mr. François PHILIPPE et Mr. Jérôme PUGET.

Absents : Mr Florent MONINOT, Mr Alain MENAGER, Mr Anthony BORGES et Mr Eric MOISSONNIER

Le Conseil municipal nomme François PHILIPPE, secrétaire de séance.

1/ Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Maire informe le conseil municipal que Mme Dominique MARILLER actuellement adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, remplit les conditions requises pour accéder au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 01 janvier 2014 sous réserve de l'avis favorable de la CAP (Commission Administrative Paritaire). Il indique qu'il convient de créer le poste correspondant afin que Mme MARUILLER puisse bénéficier de cette promotion.

Une délibération est prise à cet effet.

2/Convention avec le Département pour occupation du domaine public communal

Le Maire explique au conseil municipal qu'un abri bus doit être installé au carrefour de la RD 40 et de la VC n°3 au lieu dit Petit Condal.

L'implantation de cet abri bus se situant en partie sur le domaine public départemental, il convient de passer une convention avec le Conseil Général pour fixer les règles de l'occupation du domaine public départemental.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

3/ Demande de subventions au titre des amendes de police

Le Maire rappelle le projet d'installation d'un radar pédagogique à l'entrée du village, côté route de Saint-Amour ainsi que le projet d'aménagement d'une plate forme à Petit Condal destinée à l'installation d'un aribus pour les enfants du collège.

Il précise que ces deux projets sont éligibles à une aide financière du Conseil Général au titre des amendes de police.

Le conseil municipal décide de solliciter cette aide financière pour ces deux projets et autorise le Maire à déposer les deux dossiers auprès des services du Conseil Général.

4/ Aliénation d'une partie du chemin rural n°18

Le Maire rappelle le projet d'extension des bâtiments de la Société DARBON qui nécessite le déplacement d'une partie du chemin rural. Il indique au conseil que l'enquête publique est close et que le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable le 6 novembre 2013. Il indique qu'il convient maintenant de procéder à l'échange de terrains avec la SA DARBON. Le chemin rural n° 18 étant classé dans la voirie communale, il convient aussi de procéder à son déclassement. La partie de terrain qui sera cédée à la commune et aménagée par la SA DARBON pour rétablir le chemin rural n°18 sera à son tour classée dans la voirie communale.

Le conseil municipal accepte cet échange et autorise le Maire à effectuer les formalités nécessaires pour mener ce projet à son terme.

5/ Adhésion des communes de Romenay et Ratelle au SIVOM du Louhannais

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Présidente du SIVOM du Louhannais qui fait état de la demande des communes de Romenay et de Ratelle d'adhérer au SIVOM du Louhannais pour l'ensemble de ses compétences.

Le Conseil municipal décide d'accepter l'adhésion de ces communes au SIVOM du Louhannais.

6/ Subvention aux Associations 2014

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- | | |
|---|-------|
| • Harmonie de Saint Amour : | 300 € |
| • Panier Bressan : | 70 € |
| • Comité bressan d'actions sociales : | 30 € |
| • Délégation Education Nationale : | 64 € |
| • Association Sportive Condal / Dommartin : | 650 € |
| • Atelier des Petites Mains : | 150 € |
| • Club de la bonne humeur : | 650 € |
| • Les Amis de la musique : | 100 € |

7/ Désignation d'un agent recenseur chargé du recensement de la population 2014

Le Conseil décide de nommer Madame Claude MOISSONNIER agent recenseur pour le recensement de la population 2014

Questions diverses:

* Tarif location salle des fêtes :

La salle polyvalente de Dommartin les Cuiseaux étant indisponible en raison des travaux en cours, un certain nombre de manifestations sont transférées sur la salle des fêtes de Condal. Dans un souci de solidarité, le Maire propose au Conseil de déroger aux règles de tarification et de ne pas appliquer aux associations de Dommartin le tarif majoré. Le Conseil accepte cette proposition d'appliquer à Dommartin le même tarif que pour les associations condaloises.

* PIIC:

Le Maire informe le Conseil qu'une subvention du Conseil général au titre du Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal (PIIC) est octroyée à Condal pour 2014 sous réserve de la présentation d'un projet. Compte tenu de la date limite de dépôt des dossiers annoncée par le Conseil Général, il conviendra de réfléchir à la destination de ces fonds avant la fin de la mandature.

* Participation citoyenne

Le Maire indique au conseil que la Brigade de gendarmerie de Cuiseaux propose de mettre en place sur la commune le principe dit de la « participation citoyenne » ou « voisins vigilants » qui consiste à mettre en place un réseau de citoyens référents susceptibles de porter à la connaissance de la gendarmerie les faits survenant sur la commune.

Le conseil municipal après débat, se dit favorable au principe de la participation citoyenne de type « voisins vigilants » mais ne souhaite pas, pour le moment, mettre en place un dispositif de référents parmi la population.

* Matériel informatique

Le Maire indique qu'il convient de remplacer un poste informatique à la mairie. Le conseil souhaite que soit étudié le système de location du matériel informatique de la mairie. Ce système permet, moyennant une location mensuelle, de bénéficier en permanence de matériel performant, le remplacement des appareils vétustes étant pris en charge par le prestataire.

Le Maire,
Jean-Louis DESBORDES